



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 12 octobre 2020
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt, le douze octobre à 18 heures, le Conseil
Titulaires présents :	25	Communautaire, dûment convoqué le 2 octobre dernier, s'est réuni en séance
Suppléants :	0	ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, au centre socioculturel de Genac 16
Pouvoirs :	0	170 GENAC-BIGNAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD,
Excusés :	3	Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 24

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, , **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. François BONNEAU, M. Joël COBERAC, M. Wilfried FOURNIER

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2020 a été transmis par courriel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'aucune décision n'a été prise par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Election des représentants des communes au sein des organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire valide les désignations suivantes des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein des organismes où la Communauté de Communes est représentée.

Association « Marpen Insertion et Formation »
--

Christian VIGNAUD (Rouillac) ou Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE (Marcillac-Lanville)

Insert'R

Claudine RODET (Mareuil) et Bernard SALAMAND (Val d'Auge)

SYBRA

Francis ROY (Saint-Cybardeaux) devient suppléant et Jean-Marie GASCHET (Saint-Cybardeaux) devient titulaire.
--

2. Contrat départemental d'animation

Le Conseil Communautaire sollicite le conseil départemental de la Charente dans le cadre de son Contrat Départemental d'Animation, dispositif favorisant le développement des activités éducatives et de loisirs en milieu rural. Il guide les projets d'animation de territoire portés par les communautés de communes et soutient l'action inter associative.

Ce financement conjoint Communauté de Communes du Rouillacais et Département permet ainsi de soutenir financièrement les porteurs de ces actions à hauteur de :

- ALPR : 5 050,00 €
- La Palène : 8 450,00 €
- Office de Tourisme du Rouillacais : 7 800,00 €

3. Aménagement de la Ferme des Bouchauds (Sports Nature) – Subvention Leader

Le Conseil Communautaire approuve l'opération d'aménagement d'une station Sports Nature sur le site des Bouchauds pour un montant total de 208 653,36 € HT soit 250 384,04 € TTC avec un coût estimatif des travaux, établi à 110 624 € HT par le maître d'œuvre.

Une subvention pour le fonds Européen LEADER pour un montant de 166 922,69 € HT est sollicitée, soit 80 % de la dépense prévisionnelle.

4. Participation organismes extérieurs

Le conseil communautaire valide les inscriptions budgétaires suivantes relatives à son adhésion aux organismes suivants : CNAS : + 70,67 € € soit 6 208,07 € et GRAND COGNAC : - 70,67 €

5. Indemnités de confection de budget

L'indemnité de budget est allouée au comptable des finances publiques pour un montant de 45,73 €. Celle-ci correspond à l'aide apportée par le comptable à la préparation des budgets.

6. Soutien aux entreprises – aide à l'immobilier

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement auprès des entreprises du territoire, le conseil communautaire décide de verser un soutien aux entreprises suivantes :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT ACCORDE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	EURL OZMOZ – 5 000 €
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	PRECIOUS MALE – 707,75 €

7. Subvention NOMAD

Un soutien financier de principe est accordé à la compagnie Nomad pour un montant de 5 000 € pour la création Clow(n)d, opus 2 des clowns Mr i.Si et Mr Là, dont la sortie est prévue le 5 Mars 2021 à La Palène à Rouillac.

8. Somme équivalente à la redevance assainissement

Dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement collectif de Gourville, le dispositif de raccordement auprès des futurs usagers est validé. Il s'agit d'appliquer la perception auprès du propriétaire des immeubles d'une somme équivalente à la redevance dès la mise en service du réseau et avant le raccordement effectif de l'immeuble. Cette disposition, en incitant les usagers à se raccorder, contribue à une meilleure efficacité du service d'assainissement par un élargissement plus rapide de la collecte des eaux usées et donc de leur dépollution. Cette contribution est due entre la mise en service du réseau public et le raccordement effectif, lequel doit intervenir dans le délai réglementaire de deux ans. Après ce délai, la contribution sera majorée de 100%.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire : le lundi 9 novembre à 18h00 à Rouillac

VIII. Questions et informations diverses :

- Le directeur du CAUE présente l'ensemble des activités de son établissement. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, qui a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental. Il rappelle que le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un **élu local**. C'est un organe de **concertation** entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.
- Un débat sur les énergies renouvelables et particulièrement sur l'éolien sera organisé entre les élus communautaires le samedi 7 novembre à 9h à Rouillac.

A 20h45 le Président lève la séance.